

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois le concours d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la région des Pays de la Loire.

Pour mémoire, ce concours était organisé jusqu'ici par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

Pour rappel, la périodicité de ce concours est de 2 ans.

### CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	11 août 2020
Période d'inscription	29 septembre au 21 octobre 2020
Date limite de dépôt des dossiers	29 octobre 2020
Épreuve d'admission	Du 1 <sup>er</sup> au 5 mars 2021
Jury d'admission	5 mars 2021
Résultats admission	5 mars 2021

### NOMBRE DE POSTES OUVERTS

NOMBRE DE POSTES OUVERTS	PÉRIMÈTRE
54	Région Pays de la Loire

## JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

### **Collège des élus locaux**

- BENOÎT Frédéric, adjoint au maire de Montbert (44),
- POSSOZ Jean-Pierre, maire d'Abbaretz (44), **président du jury**,
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, **suppléant du président du jury**.

### **Collège des fonctionnaires territoriaux**

- DESCHAMPS Mickäel, directeur adjoint de la petite enfance, mairie de Nantes (44),
- JOUBERT Myriam, représentante du personnel à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- VASSE Thierry, directeur général adjoint, éducation/enfance/jeunesse, mairie d'Orvault (44).

### **Collège des personnalités qualifiées**

- BARBIN Claire, responsable de territoire à la direction de la petite enfance, mairie de Nantes (44), et puéricultrice diplômée d'État,
- CARREZ Audrey, puéricultrice, unité ASE, Conseil Départemental de Loire-Atlantique,
- CONCATO-DOUGNOL Régine, coordinatrice crèche et PMI à la retraite.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1/ PRINCIPALES FONCTIONS

Les auxiliaires de puériculture sont chargés de participer à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

## 2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes, mentionnés aux articles L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique, suivants :

- certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture,
- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Le concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

## 3/ DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou relevant de l'article 5212-13 du Code du Travail, pouvaient bénéficier d'un aménagement d'épreuve prescrit par un médecin agréé.

**Avant de prendre rendez-vous avec un médecin AGRÉÉ**, ils devaient contacter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique afin de se voir remettre un dossier à transmettre au médecin.

Tout candidat atteint d'un handicap et ne demandant pas d'aménagement d'épreuve devait s'assurer de l'accessibilité aux lieux des épreuves.

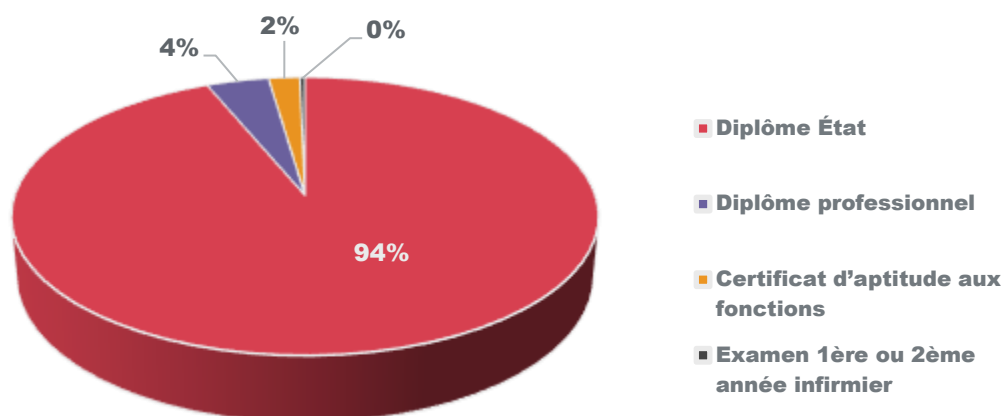
## 4/ PROFILS DES ADMIS À CONCOURIR

INSCRITS	ADMIS À CONCOURIR
307	303

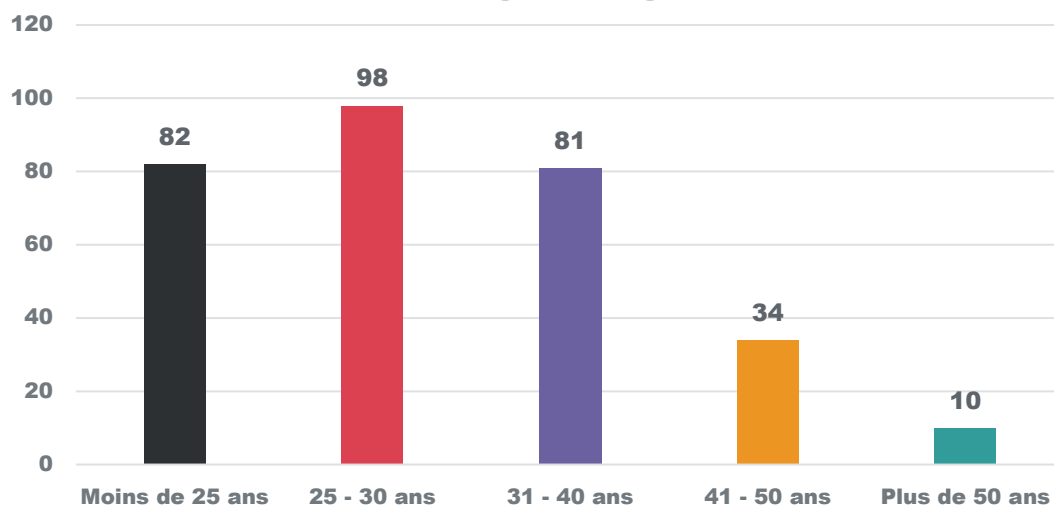
4 dossiers ont été rejetés puisque les candidats ne disposaient de l'un des diplômes requis, ou ont envoyé leur dossier hors délai.

CONDITION D'ACCÈS			
Diplôme État	Diplôme professionnel	Certificat d'aptitude aux fonctions	Examen 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> année infirmier
284	12	6	1

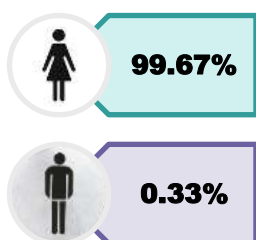
## RÉPARTITION DES ADMIS À CONCOURIR PAR TYPE DE DIPLÔME



## RÉPARTITION DES ADMIS À CONCOURIR PAR TRANCHE D'ÂGE



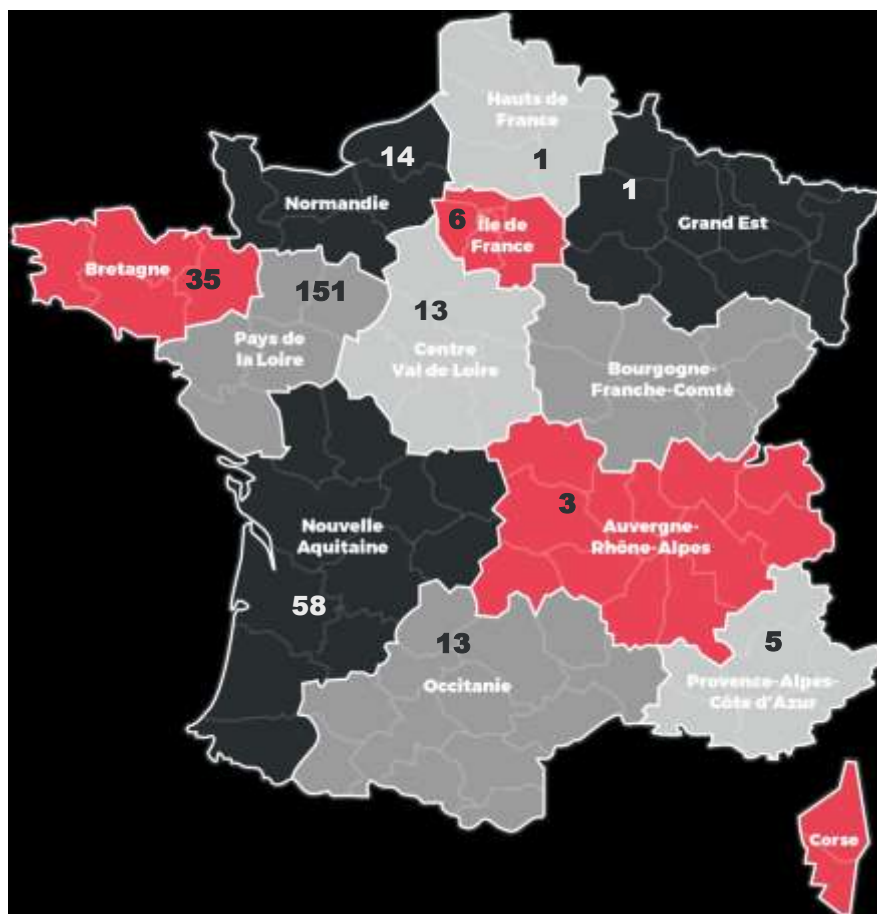
302 femmes, 1 homme



La majorité des candidats, soit 32.34%, se situe dans la tranche d'âge 25-30 ans.

**Moyenne d'âge :**  
**31 ans**

## PROVENANCE DES ADMIS A CONCOURIR



49,83% des candidats proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours (soit 53.17% issus d'un autre ressort géographique).

L'unique épreuve d'admission engendre un nomadisme des candidats, qui explique la diversité des régions représentées (11 en tout).

Par ailleurs, les examinateurs ont constaté que bon nombre de candidats étaient déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

# ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

## 5/ ÉPREUVE

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021, à l'espace Adelis - 9 boulevard Vincent Gâche à Nantes.

Rappel de l'épreuve :

Le concours sur titres d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe comprend une épreuve unique d'admission.

L'épreuve consiste en un **entretien** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : quinze minutes).

Cet entretien permet au jury d'évaluer la motivation et les compétences professionnelles du candidat, ainsi que sa connaissance de l'environnement institutionnel au sein duquel il exerce son métier. Il requiert également du candidat une connaissance de l'actualité sanitaire et sociale.

Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve. Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

## 6/ ABSENTÉISME CONSÉQUENT

INSCRITS	ANNULLATIONS	CONVOQUÉS	PRÉSENTS	ABSENTS	TAUX D'ABSENTÉISME
303	38	265	183	82	30.94%

Le taux d'absentéisme s'élève même à 39.60% si on tient compte du nombre d'inscrits au départ.

Le concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe ne comportant qu'une seule épreuve orale d'admission, les candidats ont la possibilité de s'inscrire auprès de différents Centres de Gestion.

Plusieurs facteurs expliquent ce taux important d'absentéisme :

- Les résultats de la session 2020 (perturbée par la crise sanitaire) ont été donnés dans plusieurs Centres de Gestion vers la fin novembre 2020 (soit après la période d'inscription de la session 2021).
- Les Centres de Gestion du Cher, d'Ille et Vilaine, de l'Orne, et de Loire-Atlantique (notamment) organisaient ce concours simultanément. Certains candidats ont donc dû opérer un choix.

## 7/ RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE

ÉVENTAIL DES NOTES	NOTE > 16	13 < NOTE ≤ 16	10 ≤ NOTE < 13	5 ≤ NOTE < 10	NOTE < 5	MOYENNE
3.50 à 20	38	46	40	57	2	12.67
	20.76%	25.14%	21.86%	31.15%	1.09%	

## 8/ OBSERVATIONS DES EXAMINATEURS

### Axes à perfectionner :

- Connaissances sur le projet pédagogique de la structure d'accueil, qui est très souvent confondu avec le projet éducatif.
- Questions en rapport à la relation avec les parents, qui devraient être mieux appréhendées.
- Posture autour du travail en équipe et la place de la famille, à consolider.
- Motivation trop souvent réduite à la seule pérennité de l'emploi.
- Notions liées à la Fonction Publique Territoriale (compétences des collectivités territoriales, droits et obligations des fonctionnaires...).
- Vocabulaire professionnel, parfois approximatif.
- Argumentation des réponses, qui devrait être plus développée.

### Aspects positifs :

- Qualité d'écoute.
- Attitude bienveillante.
- Capacité à rendre compte.
- Maîtrise du champ de compétences des auxiliaires de puériculture.
- Souci du bien-être des enfants accueillis.

## 9/ JURY D'ADMISSION

Le jury s'est réuni le 5 mars 2020, à 11h30 afin d'arrêter la liste des candidats admis. Cette liste est établie par ordre alphabétique.

Conformément à l'article 6 du décret 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 ».

Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre d'admis
54	16.00	54

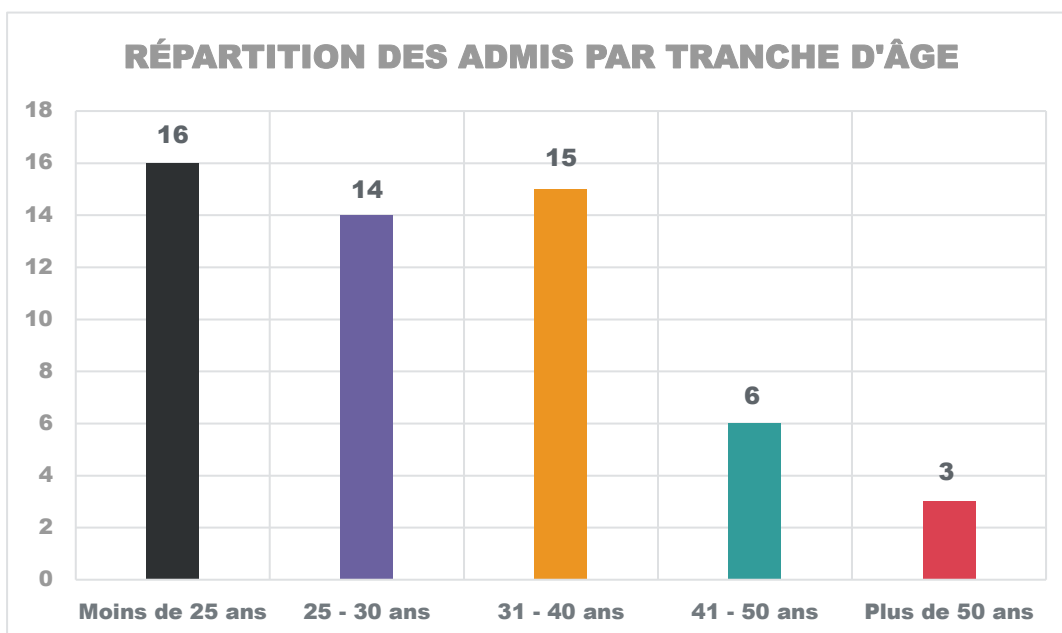
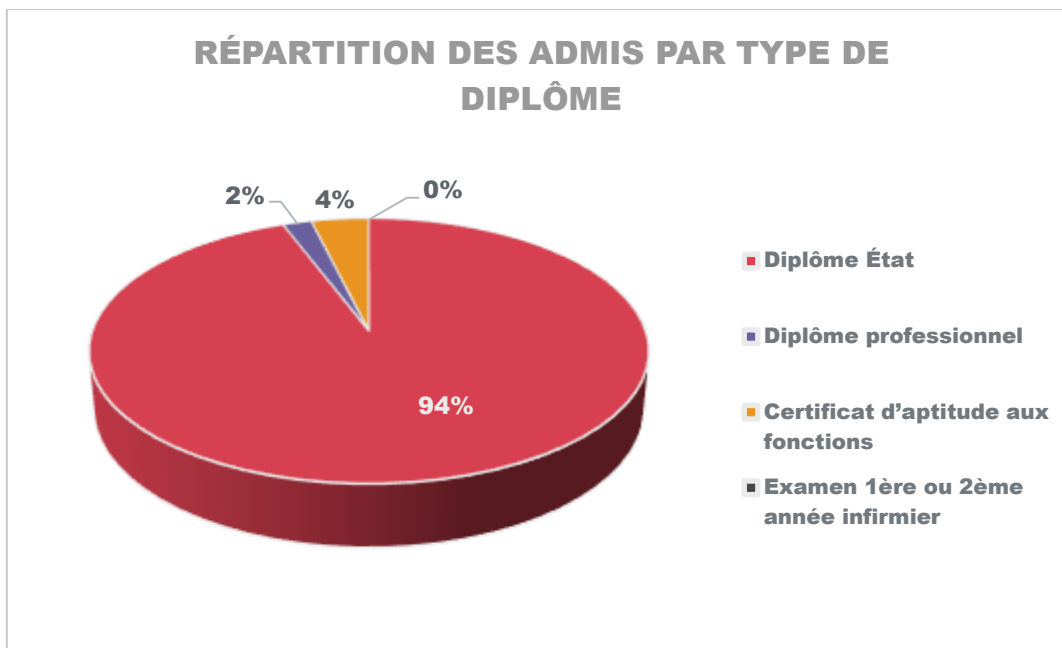
Le taux de réussite réel<sup>(\*)</sup> global est de 70.49%.

<sup>(\*)</sup> rapport nombre de reçus / nombre de présents à l'épreuve

# RÉSULTATS GÉNÉRAUX

## 10/ PROFIL DES ADMIS

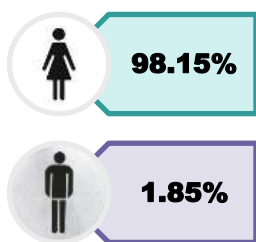
Diplôme État	Diplôme professionnel	Certificat d'aptitude aux fonctions
49	1	2





53 femmes, 1 homme

La majorité des candidats, soit 29.63%, se situe dans la tranche d'âge des moins de 30 ans.



**Moyenne d'âge :**  
**31 ans**

### PROVENANCE DES ADMIS



59.26% des candidats proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours (soit 40.74% issus d'un autre ressort géographique).

## 11/ OBSERVATIONS DU JURY

Les membres du jury attirent l'attention des futurs candidats sur la nécessité de se préparer à l'unique épreuve orale du concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ils rappellent que la note de cadrage de l'épreuve était, comme indiqué sur la convocation, disponible sur le site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique : [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr). Si la note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, elle reste cependant un document indicatif destiné à éclairer les candidats dans leur préparation au concours.

Certains candidats ont semblé déstabilisé par le champ possible des questions, alors même qu'une liste non exhaustive était donnée sur ladite note.

Par ailleurs, les membres du jury souhaitent également alerter les candidats à propos des questions liées à l'environnement professionnel et territorial en particulier. En effet, certaines notions doivent être connues par tout citoyen, a fortiori tout fonctionnaire.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants (membres du jurys, examinateurs) pour leur disponibilité, professionnalisme et expertise. Ils ont démontré leur volonté de participer à la sélection de futurs fonctionnaires territoriaux, en veillant à respecter le niveau d'exigence que requiert le secteur de la petite enfance.

Fait à Nantes, le 6 mai 2021

Le Président du jury,



Jean-Pierre POSSOZ